DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES

MAIRIE
DE
SERRAVAL

Serraval, le 19 septembre 2013

Le Maire

A

Mesdames et Messieurs les Habitants de Serraval

74230 SERRAVAL

Chers Habitants,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu, en Mairie, le :

Jeudi 26 septembre 2013
A 20 h 30

Ordre du jour :

- Approbation Compte Rendu dernière réunion
- Proposition vente de coupes de bois 2014
- Vente d'un bien au Mont
- Point sur le fonctionnement de l'école
- Dissolution de la Caisse des Ecoles des Vallées de Thônes
- Budget : Virement de crédits
- Informations et questions diverses

Je vous prie de croire, Chers Habitants, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis RICHARME

Affichée le : 19 SEP. 2013

MAIRIE de SERRAVAL 74230 (Hte-Savoie)

74230 SERRAVAL • ☎ 04 50 27 50 09 • Fax 04 50 27 54 21
Courriel : mairie@serraval.fr • Site internet : www.serraval.fr

SEANCE N°9 DU 26 SEPTEMBRE 2013 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-six septembre deux mille treize, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RICHARME, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2013
Présents : Jean-Louis RICHARME, Nicole BERNARD-BERNARDET, Stéphane BOISIER, Benoît CLAVEL, Monique D'ORAZIO, Corinne GOBBER, Bruno GUIDON, Jean-Claude LOYEZ, Alain MARCHISIO, Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL.
Absente (excusée) : Corinne GOBBER
Alain MARCHISIO a été élu secrétaire de séance.

DEL_09542013 .
Objet **: Etat d'assiette des coupes pour l'exercice 2014.**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9
Résultats des votes
pour : 9
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'Office National des Forêts relative au programme des coupes de bois pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- APPROUVE cette proposition,

- DEMANDE que la destination de ces coupes soit conforme aux indications portées au tableau ci-après.

ANNEXEDEL_09542013.

PROPOSITION D'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES
POUR L'EXERCICE 2014

FORET Communale de SERRAVAL

(Tableau à compléter et à joindre en retour avec la délibération du conseil municipal ou l'accord du propriétaire)

Ce tableau vous donne deux informations majeures :

Le devenir des coupes normalement prévues en 2014 par le document d'aménagement de votre forêt,
La liste des coupes qui seront martelées pour l'exercice 2014 avec une proposition de destination.

Série	*Parcelle*	*Proposition ONF*	*Dispositif*	*Année de passage programmée*	*Renseignements complémentaires*	*Vol. Rx présumé (m3)*	*Vol. Fs présumé (m3)*	*Décision propriétaire (1)*
Unique	06	DEL14		2014		0	50	AJO 14
	31	PBF14	VEG	2014		80	0	PBF 14
	06	AJO14		2016		0	0	AJO 14
	07	AJO14		2016		0	0	AJO 14
	08	AJO14		2016		0	0	AJO 14
	09	AJO14		2016		0	0	AJO 14
	10	AJO14		2016		0	0	AJO 14
	11	AJO14		2016		0	0	AJO 14

DEL14 : Délivrance 2014
PRINT14 : Vente de printemps 2014
AUT14 : Vente d'automne 2014
CA14 : Cession amiable 2014
PBF14 : Prévente de bois façonnés 2014
AJO : Coupe ajournée
SUP : Coupe supprimée

(*) Information indisponible au moment de l'édition du présent document.
Pour toute information complémentaire, contacter l'agent patrimonial local ou le service BOIS (04 50 71 20 35).

Pour les coupes PBF, Le propriétaire accepte le dispositif indiqué dans le tableau ci-dessus

(VEG : Vente exploitation groupées - VG ou ATDO : Vente groupée)

Le propriétaire accepte la destination des coupes (proposition ONF ou avis (1)) et demande le martelage de(s) coupe(s).

A SERRAVAL Le

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9
Résultats des votes
pour : 9
contre : 0
abstention : 0

DEL_09552013.
Objet : **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2EME CLASSE – TEMPS NON COMPLET.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

Depuis le remaniement du poste de l'agent de restauration en 2011, le poste d'agent d'entretien polyvalent a évolué et la personne doit

effectuer l'entretien de classes supplémentaires. De plus, pour la nouvelle année scolaire et les suivantes, la Commune a besoin d'un agent pour surveiller les enfants de 3 ans à la cantine scolaire. Il convient donc de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.
Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :
Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération du 17 septembre 2009 pour une durée de 9,28ème/35ème par semaine, et de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial 2ème classe à temps non complet pour une durée de 15,46ème/35ème par semaine à compter du 1er octobre 2013.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 19 septembre 2013,
Vu le tableau des emplois,

- **DECIDE** :
  * d'adopter la proposition du Maire,
  * de modifier ainsi le tableau des emplois.

DEL_09562013.
Objet **: Dissolution de la Caisse des Ecoles des Vallées de Thônes.**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9
Résultats des votes
pour : 9
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle ses délibérations du 13 janvier 2011 et du 24 février 2011 instaurant une caisse des écoles des vallées de Thônes pour mener des actions à caractère éducatif et social en faveur des enfants scolarisés.
Cette caisse n'a jamais fonctionné. Son existence n'est plus justifiée. Il convient de se prononcer sur sa dissolution.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la dissolution de la caisse des Ecoles des Vallées de Thônes.

DEL_09572013.
Objet **: BUDGET PRINCIPAL – VOTE DE VIREMENT DE CREDITS.**

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 9
Résultats des votes
pour : 9
contre : 0
abstention : 0

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les crédits ouverts à l'article ci-après du Budget Principal 2013 sont insuffisants, il est nécessaire de voter le virement de crédits suivant :

Article	Libellé	Dépenses	Dépenses
Section de fonctionnement			
c/611	Contrats de prestations de services	+ 5600,00 €	
c/022	Dépenses imprévues de fonctionnement		- 5600,00 €
	TOTAL	**+ 5600,00 €**	**- 5600,00 €**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** en dépenses de fonctionnement les virements de crédits indiqués ci-dessus.

SEANCE N°9 : DEL_09542013 ; ANNEXEDEL_09542013 ; DEL_09552013 ; DEL_09562013 ; DEL_09572013.
AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU LE : 1er OCTOBRE 2013

Jean-Louis RICHARME	Nicole BERNARD-BERNARDET	Stéphane BOISIER	Benoît CLAVEL
Monique D'ORAZIO	Bruno GUIDON	Jean-Claude LOYEZ	
Alain MARCHISIO	Jean-Luc THIAFFEY-RENCOREL		